



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

A R R Ê T É

2015-DLP-BUPE- 350 du 13 novembre 2015

déclarant d'utilité publique,
au profit de la commune de TERVILLE
l'acquisition de deux garages en vue de la création
d'un habitat social, rue de Champagne
sur le territoire de la commune de TERVILLE
et cessibles les immeubles nécessaires à sa réalisation

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST,
PRÉFET DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L1, R 121-1-1 et R 132-1 ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DCTAJ-2015-A-16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Alain Carton, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de TERVILLE du 25 juin 2014 sollicitant la déclaration d'utilité publique du projet susvisé et l'expropriation nécessaire à sa réalisation ;
- Vu l'arrêté n° 2015-DLP-BUPE-192 du 17 juin 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé et d'une enquête parcellaire conjointe, du 8 au 22 septembre 2015 ;
- Vu le certificat attestant que l'avis d'enquêtes conjointes a été affiché dans la commune de TERVILLE à compter du 20 août 2015 et pendant la durée de celles-ci ;
- Vu les pièces constatant que l'avis d'enquêtes :
- a fait l'objet d'une première parution au moins huit jours avant le début des enquêtes conjointes dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département de la Moselle, en l'occurrence, *Le Républicain Lorrain*, le 18 août 2015 et *Les Affiches d'Alsace et de Lorraine* le 18/21 août 2015,
 - et a été rappelé dans les huit premiers jours des enquêtes, dans *Le Républicain Lorrain* le 8 septembre et dans *Les Affiches d'Alsace et de Lorraine* le 11 septembre 2015 ;
- Vu le rapport et les conclusions du 5 octobre 2015, et l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet ainsi que sur la cessibilité des parcelles à exproprier ;
- Vu le courrier du 4 novembre 2015 de Monsieur le Maire de TERVILLE sollicitant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des immeubles ;
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique au profit de la commune de TERVILLE, l'acquisition de deux garages en vue de la création d'un habitat social rue de Champagne à TERVILLE.

L'expropriation doit être accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Sont déclarés cessibles les immeubles nécessaires à la réalisation de ce projet et désignés sur l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

La déclaration de cessibilité des immeubles est valable pour une durée de six mois.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché, dès réception, dans la commune de TERVILLE aux lieux habituels destinés à l'information du public.

L'accomplissement de cette formalité est constaté par la production d'un certificat d'affichage établi par le maire.

Le présent arrêté est notifié aux propriétaires intéressés par le maire de la commune de TERVILLE par lettre recommandée avec avis de réception.

Il est également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Article 4 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle,
- le Maire de TERVILLE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Alain CARTON.

Etat parcellaire des immeubles à acquérir

dans la commune de :	TERVILLE
objet de l'enquête :	ACQUISITION DE DEUX GARAGES EN VUE DE LA CREATION D'UN HABITAT SOCIALISME DE CHAMPAGNE A TERVILLE
date d'établissement du document :	4 NOVEMBRE 2015

n° du plan	Sec-tion	Références du cadastre		surface totale en m²	Nature	Identité des propriétaires ou titulaires des droits réels immobiliers		Emprise		Hors Emprise	
		n°	Adresse ou lieu-dit			telle qu'elle résulte des documents cadastraux	telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'Administration	surface en m²	n° du cada-stre	surface en m²	n° du cada-stre
905	11	905	RUE DE CHAMPAGNE	18	DB	Mme JASIA BOULAHSSA	34 route de Berny	18	905		
854	11	854	RUE DE CHAMPAGNE	119 171	S	Mme JASIA BOULAHSSA	57070 NETZ PLANTIERES	119 171	854		
877	11	877	RUE DE CHAMPAGNE	18	DB	M. BOGDAN HEBDA Mme CAROLE HEBDA	2 rue de Brunel	18	877		
858	11	858	RUE DE CHAMPAGNE	1115 246	S	M. BOGDAN HEBDA Mme CAROLE HEBDA	Picardie 57180 TERVILLE	1115 246	858		

page : 1/1 date d'établissement du document : 4 NOVEMBRE 2015

Vu pour être annexé à l'arrêté 2015-DLP-BUPE-350 du 13 novembre 2015

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

Alain CARTON